

Qualité

de des
eaux
baignade

Résultats **2018**

SOMMAIRE

LE CONTRÔLE SANITAIRE

● Contexte réglementaire	1
● Organisation des contrôles	2
● Information du public	4
● Bilan de la saison balnéaire 2018	5

SE Baigner SANS DANGER

8

ANNEXES

● ANNEXE 1 : Cartes départementales	11
● ANNEXE 2 : Classements des baignades naturelles	24
● ANNEXE 3 : Conformité des baignades artificielles	46

LE CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAINNADE

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) fait l'objet d'un suivi de près de 500 sites, en eau douce et en eau de mer. La baignade peut présenter des risques pour la santé des usagers si une pollution affecte la qualité de l'eau. Le principal risque est infectieux, lié à la présence de germes pathogènes pouvant être à l'origine de pathologies de la sphère ORL, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux. Au-delà de la contamination de l'eau par le baigneur lui-même, les pollutions des eaux de baignade sont le plus souvent dues à des dysfonctionnements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou à des pluies importantes amenant des polluants par ruissellement sur les terrains en amont des baignades. Aussi, chaque année, plus de 7 000 prélèvements d'échantillons d'eau à des fins d'analyse sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées.

Contexte réglementaire

Les eaux de baignade, de France métropolitaine et d'outre-mer, qu'elles se trouvent en mer ou en eau douce (rivière, lac, etc.), sont soumises aux dispositions de la Directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade transcrite en droit français. Cette directive, qui abroge la

Directive 76/160/CEE, vise à protéger la santé des baigneurs par l'amélioration constante de la qualité des eaux de baignade et la mise en œuvre d'actions préventives pour éviter que des baigneurs soient exposés à d'éventuelles pollutions. Son application entraîne notamment un renforcement de l'information du public et apporte des modifications dans les modalités de classement qui portent désormais sur les 4 dernières années de surveillance (et plus sur une seule saison comme c'était le cas lorsque la Directive 76/160/CEE était en vigueur). L'accent est ainsi mis sur la prévention par une meilleure gestion des ouvertures et fermetures des plages lorsque les eaux de baignade sont soumises à des risques de pollution. Pour atteindre cet objectif, des études de fond, dites « profil » des eaux de baignade, sont imposées aux gestionnaires des plages. Ces profils correspondent à une identification de toutes les sources de pollutions susceptibles d'affecter la qualité des eaux de baignade et de présenter un risque pour la santé des baigneurs. Cette meilleure connaissance permettra d'une part, de programmer les travaux nécessaires à la mise à l'abri des plages vis-à-vis des pollutions, et d'autre part de gérer de manière plus fiable les fermetures temporaires préventives des plages et leurs réouvertures. Toutes les communes concernées de la région PACA ont été destinataires d'un guide de réalisation de ces profils de baignade qu'ils devaient remettre au Préfet pour le 1er février 2011.

Organisation des contrôles

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignades qui relève de la responsabilité de l'État (Préfet de département), est organisé par l'ARS. Les prélèvements et analyses sont réalisés par des laboratoires agréés par le Ministère en charge de la Santé et accrédités par le Cofrac. Ils sont désignés dans chaque département par une procédure d'appel d'offres de marché public (marché annuel reconductible 3 fois).

Prélèvements

Dans le cadre du contrôle sanitaire, chaque eau de baignade fait l'objet d'un prélèvement effectué entre dix et vingt jours avant le début de chaque saison balnéaire. Compte tenu de ce prélèvement, la fréquence d'échantillonnage de chaque eau de baignade, définie dans le cadre du contrôle sanitaire, ne peut être inférieure à quatre prélèvements et analyses par saison balnéaire. A la demande de nombreuses collectivités, les ARS ont augmenté la fréquence de prélèvement au delà du minimum réglementaire. Ainsi, pour les baignades en mer, on trouve très souvent plus de 20 prélèvements par saison. En eau douce, le nombre de prélèvements est plus faible.

Paramètres contrôlés

Paramètres bactériologiques :

Le contrôle microbiologique réglementaire porte principalement sur les *Escherichia coli* (E.Coli) et les entérocoques intestinaux. Ces analyses sont effectuées par des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé, selon des méthodes de dénombrement prévues par la réglementation européenne : norme NF EN 9308-3 (E. coli) et norme NF EN 7899-1 (entérocoques intestinaux). Leur présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence, celle simultanée de germes pathogènes.

Dans certaines conditions particulières et en cas de suspicion d'une détérioration de la qualité de l'eau, les entérovirus et les salmonelles peuvent être recherchés. Depuis 2010, les coliformes totaux ne sont plus mesurés.

Le contrôle sanitaire peut être complété par l'analyse de paramètres physico-chimiques et des observations de terrain dont le suivi se révèle pertinent en raison d'un risque suspecté ou de qualité d'eau fluctuante :

Paramètres physico-chimiques :

Certains paramètres physico-chimiques non obligatoires sont vérifiés au cours des prélèvements :

- la transparence de l'eau ;
- la présence d'huile minérale ou de substances tensio-actives ;
- une coloration anormale est susceptible d'indiquer l'efflorescence d'organismes toxiques comme les cyanobactéries.

Observations de terrain :

- les températures de l'air et de l'eau ;
- une estimation de la fréquentation ;
- la propreté de la plage et du plan d'eau. Lors du prélèvement, les agents de prélèvement relèvent l'état sanitaire des lieux de baignade (évacuation des déchets, présence d'animaux, etc.) et des installations sanitaires ;
- la force et la direction du vent pour les prélèvements en mer.

Interprétation des résultats

Au cours de la saison, la qualité microbiologique instantanée d'un prélèvement sera qualifiée de « bon », « moyen », « mauvais » selon les modalités suivantes : Cf tableaux ci-contre >

Ces seuils correspondent aux valeurs de référence proposées en 2010 par l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, devenue ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)).

POUR LES EAUX DE MER		
Qualification d'un prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	> 100 et ≤ 1000	> 100 et ≤ 370
Mauvais	> 1000	> 370

POUR LES EAUX DOUCES		
Qualification d'un prélèvement	Escherichia coli (UFC/100 mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	≤ 100	≤ 100
Moyen	> 100 et ≤ 1800	> 100 et ≤ 660
Mauvais	> 1800	> 660

Causes de non-conformité

En cas de contamination d'une zone de baignade, les Délégations Départementales de l'ARS ou les services techniques des municipalités mènent une enquête pour en rechercher les causes :

Insuffisances structurelles du système d'assainissement collectif :

- par temps sec : absence de station d'épuration, traitement insuffisant, capacité du système insuffisante, mauvais branchements ;

- par temps de pluie (orages compris) : mauvaises séparations eaux usées/eaux pluviales, rejets directs du réseau unitaire ou pluvial par temps de pluie (déversoirs d'orage).

Dysfonctionnement ponctuel de l'assainissement :

panne, rupture de canalisation, débordement du réseau par insuffisance d'entretien, dysfonctionnement de l'assainissement non collectif.

Apports diffus :

ruissellements urbains ou des surfaces agricoles, apports par cours d'eau côtiers et rivières en amont, apports par ruissellement de zones non agricoles et non urbaines, mouillages de bateaux..

Apports accidentels :

industries, exploitations agricoles, campings, caravanings et zones de plaisance.

La sur fréquentation des sites, des conditions climatiques défavorables (fortes pluies, sécheresse) ou le confinement du site de baignade (lac, étang, baie fermée) sont des facteurs aggravant les risques de contamination.

Interdictions temporaires de baignade

Les fermetures temporaires de baignade ont vocation à protéger les baigneurs. On distingue 2 types d'interdictions :

Les interdictions temporaires consécutives à un mauvais résultat lors du contrôle sanitaire: lorsque les résultats d'analyse des échantillons d'eau prélevés lors du contrôle sanitaire dépassent les valeurs de référence, le maire est tenu :

- de mettre en œuvre les mesures de gestion préconisées dans le profil de vulnérabilité de la zone de baignade concernée ;

- de prononcer, par arrêté, une interdiction temporaire de baignade sur le site concerné, lorsque la source de pollution n'a pu être identifiée ou que sa suppression nécessite un délai de réalisation. Il peut être procédé,

si nécessaire, à l'analyse de paramètres complémentaires (germes pathogènes, composés chimiques, etc.). L'interdiction de baignade ne peut être levée tant que les résultats des analyses ne respectent pas les valeurs seuils requises.

● Les interdictions temporaires préventives consécutives à une pollution qualifiable de pollution à court terme :

pour les zones connues comme étant vulnérables, les maires peuvent également avoir recours à des interdictions préventives, sans réalisation d'analyses, pour anticiper une pollution prévisible suite à un événement particulier (orage, panne de poste de relèvement, etc.) et prévenir ainsi le risque d'exposition des baigneurs vis-à-vis de la pollution potentielle.

La Directive européenne 2006/7/CE prévoit que des prélèvements peuvent être écartés afin de ne pas être pris en compte dans le classement sous les conditions concomitantes suivantes : lors de pollutions à court terme dont les causes sont identifiées, lorsqu'il y a eu une interdiction de baignade pour éviter l'exposition des baigneurs à cette pollution et dans la limite d'un prélèvement par saison balnéaire ou de 15 % du nombre total de prélèvements réalisés au cours des quatre années utilisées pour le classement. Ces mesures sont applicables uniquement si un profil a été établi.

● Classement des eaux de baignade en fin de saison

A la fin de chaque saison balnéaire, l'ARS établit le classement des eaux de baignade en fonction des valeurs seuils et impératives fixées par la Directive européenne 2006/7/CE pour les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux.

Depuis 2013, la méthode prévue par la Directive européenne 2006/7/CE pour calculer la qualité des eaux de baignade est entrée en vigueur : une des 4 classes de qualité suivantes est attribuée à l'eau de baignade : «insuffisante», «suffisante», «bonne» ou «excellente», en fonction des résultats des analyses obtenues pendant les 4 saisons

précédentes et selon une méthode statistique, avec des limites de qualité différentes entre les eaux douces et les eaux de mer. Les résultats des analyses réalisées en 2015, 2016, 2017 et 2018 ont ainsi été pris en compte pour établir le classement 2018.

Par ailleurs, un nombre minimum de 16 prélèvements et le respect des règles d'échantillonnage sont requis afin de pouvoir classer un site de baignade. Trois classements supplémentaires sont ainsi prévus :

- «Nouvelle baignade» : nouveau site pour lequel moins de 16 prélèvements ont été réalisés ;

- «Changements» : site dont la qualité de l'eau s'est améliorée suite à la réalisation de travaux, les prélèvements réalisés avant ces travaux ne sont alors plus pris en compte dans le calcul du classement ;

- «Insuffisamment de prélèvements» : site pour lequel les règles d'échantillonnage n'ont pas été respectées (nombre de prélèvements insuffisant, pas de prélèvement pré-saison ou écart entre deux prélèvements consécutifs supérieur à un mois).

● Information du public

Les conditions d'information du public sur les eaux de baignade constituent des dispositions fortes de la Directive européenne 2006/7/CE en vigueur et sont applicables depuis la saison balnéaire 2012.

Les communes sont chargées de recenser chaque année les eaux de baignade situées sur leur territoire, qu'elles soient gérées par une personne publique ou privée. A cette occasion, elles doivent donner la possibilité au public d'exprimer son avis et mettent ainsi à disposition en mairie un registre pour recueillir les observations de la population estivale ou résidente. Le public est reconnu comme un acteur à part entière de la gestion de la qualité des eaux de baignade : dans ce cadre, l'application de la directive européenne conduit à informer largement le public et dans la plus grande transparence.

● Information in situ

S'agissant de l'information du public, les résultats d'analyses du contrôle sanitaire organisé par les ARS font l'objet d'un affichage en mairie et sur les lieux de baignade.

Les informations qui doivent être à disposition du public sont listées dans l'article D 1332-32 du code de la santé publique : le classement de l'eau de baignade établi à la fin de la saison balnéaire précédente et, le cas échéant, tout avis déconseillant ou interdisant la baignade, au moyen d'un signe ou d'un symbole simple et clair ;

1. les résultats des analyses du dernier prélèvement réalisé au titre du contrôle sanitaire, accompagnés de leur interprétation sanitaire prévue au 2° de l'article D 1332-36 du code de la santé publique, dans les plus brefs délais ;

2. le document de synthèse prévu à l'article D 1332-21 du code de la santé publique donnant une description générale de l'eau de baignade et de son profil ;

3. l'indication, le cas échéant, que l'eau de baignade est exposée à des pollutions à court terme, le nombre de jours pendant lesquels la baignade a été interdite au cours de la saison balnéaire précédente en raison d'une pollution à court terme et l'avertissement chaque fois qu'une pollution à court terme est prévue ou se produit pendant la saison balnéaire en cours ;

4. des informations sur la nature et la durée prévue des situations anormales au cours de tels événements,

5. en cas d'interdiction ou de décision de fermeture du site de baignade, un avis d'information au public qui en explique les raisons ;

6. en cas d'interdiction ou de décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins, un avis d'information au public expliquant les raisons pour lesquelles la zone concernée n'est plus une eau de baignade.

● Informations départementale et régionale

L'ARS réalise chaque année, avant le début de la saison des baignades, des plaquettes d'information départementales sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignades de l'année n-1. Le classement de la zone de baignade de la saison précédente permet d'apprécier la qualité de l'eau de la baignade de son futur lieu de villégiature. Ces plaquettes sont largement diffusées en versions papier et électronique aux gestionnaires de baignade, centres nautiques, centres de loisirs, campings, etc. Elles sont accessibles en ligne sur la page [Eaux de baignades](#) du site Internet de l'ARS PACA et présentée en page 11 de ce bilan.

● Information nationale

Le site Internet du Ministère en charge de la Santé dédié aux eaux de baignade <https://www.paca.ars.sante.fr/eaux-de-baignades-0> donne accès en temps réel à l'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire en France métropolitaine et Outre-Mer tout au long de la saison balnéaire. Il permet également de connaître pour un même site de baignade l'historique des résultats obtenus lors des saisons précédentes et le profil de baignade. Ce site Internet est traduit en trois langues (français, anglais et allemand) afin de répondre aux attentes du plus grand nombre et en particulier des touristes. Il fournit également des conseils utiles pour profiter de la plage en toute sécurité.

● Bilan de la saison balnéaire 2018

Pour la saison estivale 2018, la région PACA comptait 402 sites de baignades en eau de mer, 86 sites de baignades naturelles en eau douce et 21 baignades artificielles en eau

douce. Les nouvelles baignades ne disposant pas de suffisamment de données n'ont pas fait l'objet d'un classement. Les baignades artificielles en eau douce ne font pas l'objet d'un classement en l'état actuel de la réglementation.

En 2018, l'ARS Paca a réalisé 7220 prélèvements et analyses. 405 sites de baignades présentaient une eau de qualité excellente, 53 une eau de bonne qualité et 16 une eau de qualité suffisante. Sur l'ensemble de la région, 9 sites de baignade présentaient une qualité de l'eau insuffisante. Il s'agit de : La Ciotat - Saint Jean (13), La Ciotat les Capucins (13), Marseille Huveaune (13), Cagnes sur Mer site du Grand Large (06), St Laurent du Var Cousteau (06), St Laurent du Var plage de passable Lansberg (06), St Jean Cap Ferrat (06), Antibes La gravette (06), Baignade d'Artignosc (83). L'objectif de la Directive européenne, qui fixait pour la fin de la saison 2015 une qualité d'eau au moins suffisante pour l'ensemble des eaux de baignade, n'est donc pas atteint en PACA. L'ARS PACA a initié un programme d'actions pour les 9 sites de baignade qui présentent une qualité d'eau insuffisante.

Profils de baignade

L'ARS a accompagné la réalisation de profils de baignade exigés des responsables publics et privés de baignades. Ces profils ont pour objectif d'évaluer la vulnérabilité de chaque site avec l'inventaire et l'analyse des sources de risques pour la baignade (contamination

bactériologique, chimique, le développement algal, présence de méduses, etc.) et de proposer un plan d'action pour réduire ces risques et un plan de gestion pour assurer la sécurité des usagers lors de pollutions ou de risques de pollution. En 2018, sur les 462 profils réalisés, 70 concernent des sites de baignade naturelle en eau douce et 391 des sites de baignade en eau de mer. Cela représente respectivement 81 % du nombre total de sites de baignade en eau douce naturelle et 98 % du nombre total de sites de baignade en eau de mer.

Baignades artificielles

Une baignade artificielle est une baignade dont l'eau est maintenue captive, c'est-à-dire dont l'eau est séparée des eaux de surface ou des eaux souterraines par aménagement. On distingue 2 catégories de baignades artificielles: celles en système ouvert dont l'alimentation se fait exclusivement par de l'eau neuve non recyclée et celles en système fermé dont l'alimentation en eau est en tout ou partie recyclée. L'ARS est en charge de la gestion du contrôle des baignades artificielles. A la différence des eaux de mer et des eaux douces, les eaux artificielles ne font pas l'objet d'un classement en l'état actuel de la réglementation. La région PACA compte 21 baignades artificielles : 6 dans les Alpes-de-Haute-Provence, 8 dans les Hautes-Alpes, 4 dans les Alpes-Maritimes, 2 dans les Bouches-du-Rhône et 1 dans le Var.

INDICATEURS 2018								
Indicateur	Département						PACA	Source données
	04	05	06	13	83	84		
Nombre total de baignades	18	28	150	79	201	12	488	SISE-baignades
Nombre total de communes concernées	12	16	16	22	38	11	115	SISE-baignades
Nombre total de prélèvements réalisés	133	145	2 714	1 194	2 975	59	7 220	SISE-baignades
Baignades naturelles en eau douce								
Nombre de lieux de baignade (dont les nouvelles baignades)	18	28	0	2	26	12	86	SISE-baignades
Nombre de nouvelles baignades*	0	0		0	2	1	3	DD
Nombre de baignades ne disposant pas de suffisamment de prélèvements*					1		1	SISE-baignades
Nombre de baignades de qualité excellente	18	26		2	19	8	73	SISE-baignades
Nombre de baignades de bonne qualité	0	1		0	2	1	4	SISE-baignades
Nombre de baignades de qualité suffisante	0	1		0	1	2	4	SISE-baignades
Nombre de baignades de qualité insuffisante	0	0		0	1	0	1	SISE-baignades
Pourcentage de conformité	100 %	100 %		100 %	96 %	100 %	99 %	
Nombre de profils réalisés	18	28		2	17	7	70	SISE-baignades
Pourcentage profils baignade réalisés	100 %	100 %		100 %	71 %	58 %	82 %	
Baignades en eau de mer								
Nombre de lieux de baignade (dont les nouvelles baignades)	0	0	150	77	175	0	402	SISE-baignades
Nombre de nouvelles baignades*	0	0	1	0	0	0	1	SISE-baignades
Nombre de baignades ne disposant pas de suffisamment de prélèvements*			0	1	0		1	SISE-baignades
Nombre de baignades de qualité excellente			106	60	166		332	SISE-baignades
Nombre de baignades de bonne qualité			31	12	6		49	SISE-baignades
Nombre de baignades de qualité suffisante			8	1	3		12	SISE-baignades
Nombre de baignades de qualité insuffisante			5	3	0		8	SISE-baignades
Pourcentage de conformité			97%	96 %	100 %		98 %	
Nombre de profils réalisés			144	79	174		392	DD
Pourcentage profils baignade réalisés			96 %	100 %	99 %		98 %	
Baignades artificielles								
Nombre de lieux de baignade	6	8	4	2	1	x	x	DD

* baignades ne bénéficiant pas d'un classement



SE Baigner SANS DANGER

Sur la plage, hors de l'eau, il existe de nombreux risques pour la santé : les brûlures du soleil, la déshydratation, les malaises dus à la chaleur, les allergies, les blessures avec des bris de verre, etc. En suivant les conseils ci-dessous, vous pourrez profiter pleinement de la baignade, tout en réduisant les risques d'accident et en évitant de nombreux désagréments.

◆ Noyade

En mer comme en rivière, il est constaté annuellement un grand nombre de noyade aussi :

- baignez-vous dans les secteurs surveillés et respectez les consignes locales de sécurité ;
- apprenez à nager et accompagnez les enfants au bord de l'eau ;
- ne surestimez jamais vos capacités physiques ;
- évitez la baignade dans les 2 heures qui suivent un repas copieux ou une consommation d'alcool ;
- entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition prolongée au soleil, pour éviter toute hydrocution.

◆ Chaleur, déshydratation et exposition au soleil excessive

- exposez-vous au soleil progressivement et raisonnablement ;
- évitez de vous exposer aux heures les plus chaudes de la journée, entre 11h et 16h ;
- utilisez des crèmes solaires protectrices, chapeaux et lunettes surtout pour les jeunes enfants et nourrissons.

◆ Animaux venimeux

Dans l'eau, prenez garde aux vives, méduses, raies et autres animaux venimeux. Ils peuvent provoquer des brûlures cutanées douloureuses. En cas de symptômes plus sévères ou pour toute information pratique, il est conseillé de se référer au centre de secours le plus proche ou d'appeler le centre 15 sans délai.

◆ Algues toxiques : Cas d'Ostreopsis ovata

Les *Ostreopsis* sont des algues microscopiques unicellulaires produisant une palytoxine, qui vivent habituellement dans les eaux chaudes des mers tropicales. Elles appartiennent au groupe des dinoflagellés. Des conditions climatiques favorables ont permis aux *Ostreopsis* spp. de se développer sous nos latitudes et la mer Méditerranée est devenue un nouvel habitat naturel. La zone de développement privilégiée de cette algue microscopique se situe à la périphérie des macroalgues (algues rouges et brunes). Des efflorescences d'*Ostreopsis* surviennent naturellement en mer.

En juillet 2005, *Ostreopsis ovata* a causé sur les côtes génoises en Italie, l'intoxication de près de 200 personnes avec une vingtaine d'hospitalisations. Ces personnes n'avaient pas forcément été en contact direct avec l'eau, l'inhalation de gouttelettes transportées par le vent aurait suffi pour que les symptômes se manifestent.

Cartes départementales

La Direction Générale de la Santé (DGS) a décidé de mettre en œuvre depuis la saison balnéaire 2007 un dispositif associant une surveillance épidémiologique et une surveillance environnementale. Ce dispositif couvre les 9 départements du littoral méditerranéen. Il fait intervenir des partenaires tels que : Ifremer, le Centre Anti Poison de Marseille, les ARS de Corse, de Languedoc-Roussillon et de PACA, les Services Communaux d'Hygiène et de Santé (SCHS) et les Cellules Interrégionales d'Epidémiologie (Cire) Sud et Languedoc Roussillon. Depuis 2009, et à titre expérimental, un réseau de suivi « sentinelle » a été mis en place à la demande de la DGS. Il comporte dans chaque département deux sites qui font l'objet d'un suivi au minimum bimensuel. En l'absence de cadre réglementaire, une valeur seuil d'alerte fixée à 100 000 cellules/litres dans l'eau de mer sert de base de gestion en cas de phénomène de « bloom » identifié.

Au cours de la saison 2018 aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté. La présence d'Ostreopsis en faible concentration a été détectée sur quelques sites au cours de la saison balnéaire.

En présence d'Ostreopsis, certains produits de la mer (oursins, coquillages, crabes, poissons, etc.), peuvent concentrer la toxine d'Ostreopsis (palytoxine) et présenter des risques lors de leur consommation. Il est recommandé aux personnes pratiquant la pêche de loisir d'éviscérer les poissons avant leur consommation et de ne pas

consommer les autres produits de la mer. Rappelons qu'en été et en Méditerranée, la pêche aux oursins est interdite.

Pour signaler des cas humains et des signes environnementaux suspects d'être liés à *Ostreopsis ovata*, contactez le Centre Anti Poison de Marseille : 04 91 75 25 25.

● **Propreté des sites de baignade**

Un sable qui n'est pas très propre peut être à l'origine d'affections dermatologiques. Utilisez une serviette pour vous allonger sur le sable si nécessaire et profitez des douches mises à votre disposition.

La plage est un espace public, gardez la propre en utilisant les poubelles pour les déchets et les installations sanitaires mises à votre disposition. N'emmenez pas d'animaux domestiques sur la plage, les plages sont souvent interdites aux animaux pendant la saison balnéaire.

● **Pêche à pied de coquillages**

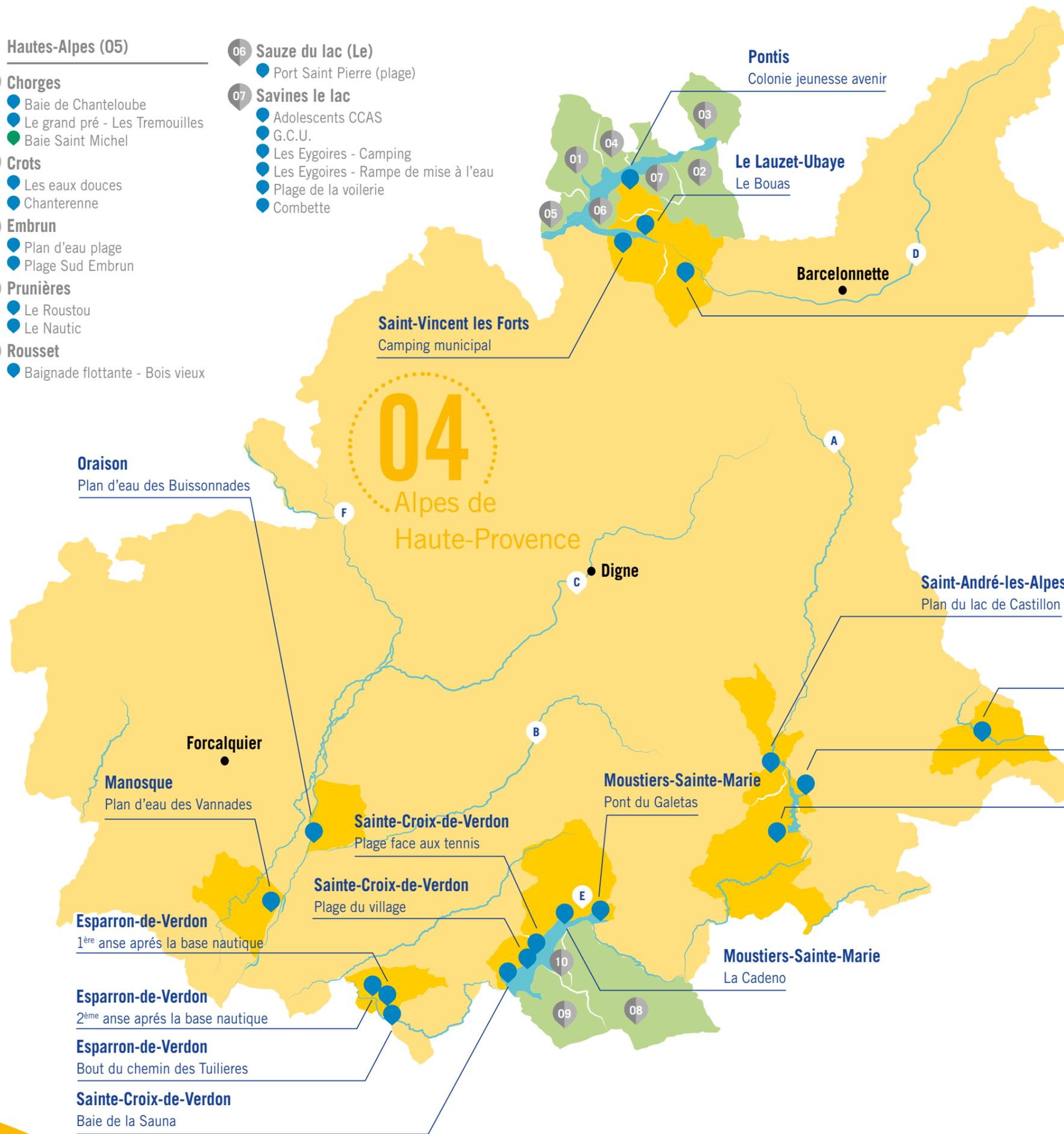
Pour les amateurs de pêche à pied, ne ramassez pas les coquillages n'importe où. Renseignez-vous à la mairie ou auprès du service Santé Environnement de l'ARS de votre département, car des interdictions de ramassage peuvent être prises sur certains sites. Lorsque la pêche à pied est autorisée, veillez à garder les produits de votre pêche au frais et à les consommer rapidement.



Hautes-Alpes (05)

- 01 Chorges**
 - Baie de Chanteloube
 - Le grand pré - Les Tremouilles
 - Baie Saint Michel
- 02 Crots**
 - Les eaux douces
 - Chanterenne
- 03 Embrun**
 - Plan d'eau plage
 - Plage Sud Embrun
- 04 Prunières**
 - Le Roustou
 - Le Nautic
- 05 Rousset**
 - Baignade flottante - Bois vieux

- 06 Sauze du lac (Le)**
 - Port Saint Pierre (plage)
- 07 Savines le lac**
 - Adolescents CCAS
 - G.C.U.
 - Les Eygoires - Camping
 - Les Eygoires - Rampe de mise à l'eau
 - Plage de la voilerie
 - Combette



100%*
Baignades conformes
* Hors baignades artificielles

Classement des baignades :

- Eau de qualité excellente
- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité suffisante
- Eau de qualité insuffisante
- ▲ Nouvelle baignade ne disposant pas suffisamment de données pour bénéficier d'un classement

Var (83)

- 08 Aiguines**
 - Plage pont du Galetas
 - Mini golf
- 09 Bauduen**
 - Plage de Bauduen
 - Proximité lac
 - Piste EDF tennis
 - Sulagran
- 10 Salles-sur-Verdon (Les)**
 - Plage des Salles
 - Poste de secours Margaridon
 - Au droit des deux campings
 - ▲ Les Ruisses
 - Ancienne route des Salles

Baignade artificielle**

- | | |
|---|--|
| A Allos
Plan d'eau 91 %** | D Jausiers
Plan d'eau 100 %** |
| B Beynes
Camping de la Célestine 100 %** | E Moustiers petit lac
Lac de Moustiers 100 %** |
| C Digne-les-Bains
Plan d'eau des Ferréols 100 %** | F Sisteron
Plan d'eau des Marres 100 %** |

** Les baignades artificielles ne sont pas soumises à classements : pourcentage de conformité par rapport aux recommandations de l'ANSES du 23 janvier 2017

Baignade artificielle**

** Les baignades artificielles ne sont pas soumises à classements : pourcentage de conformité par rapport aux recommandations de l'ANSES du 23 janvier 2017.



A	Orcières Base de loisirs	91% **
B	Reallon Baignade du camping de l'Isclé	92% **
C	Rosans Plan d'eau de Pigerolles	100% **
D	Saint-Chaffrey Parc des Colombiers	100% **
E	Salles-les-Alpes (Les) Baignade biologique du Pointillas	91% **
F	Serres Plan d'eau de la Germanette	100% **
G	Val Büech-Méouge Plan d'eau de Champbeau	100% **
H	Vigneaux (Les) Camping Le Couroumba	100% **

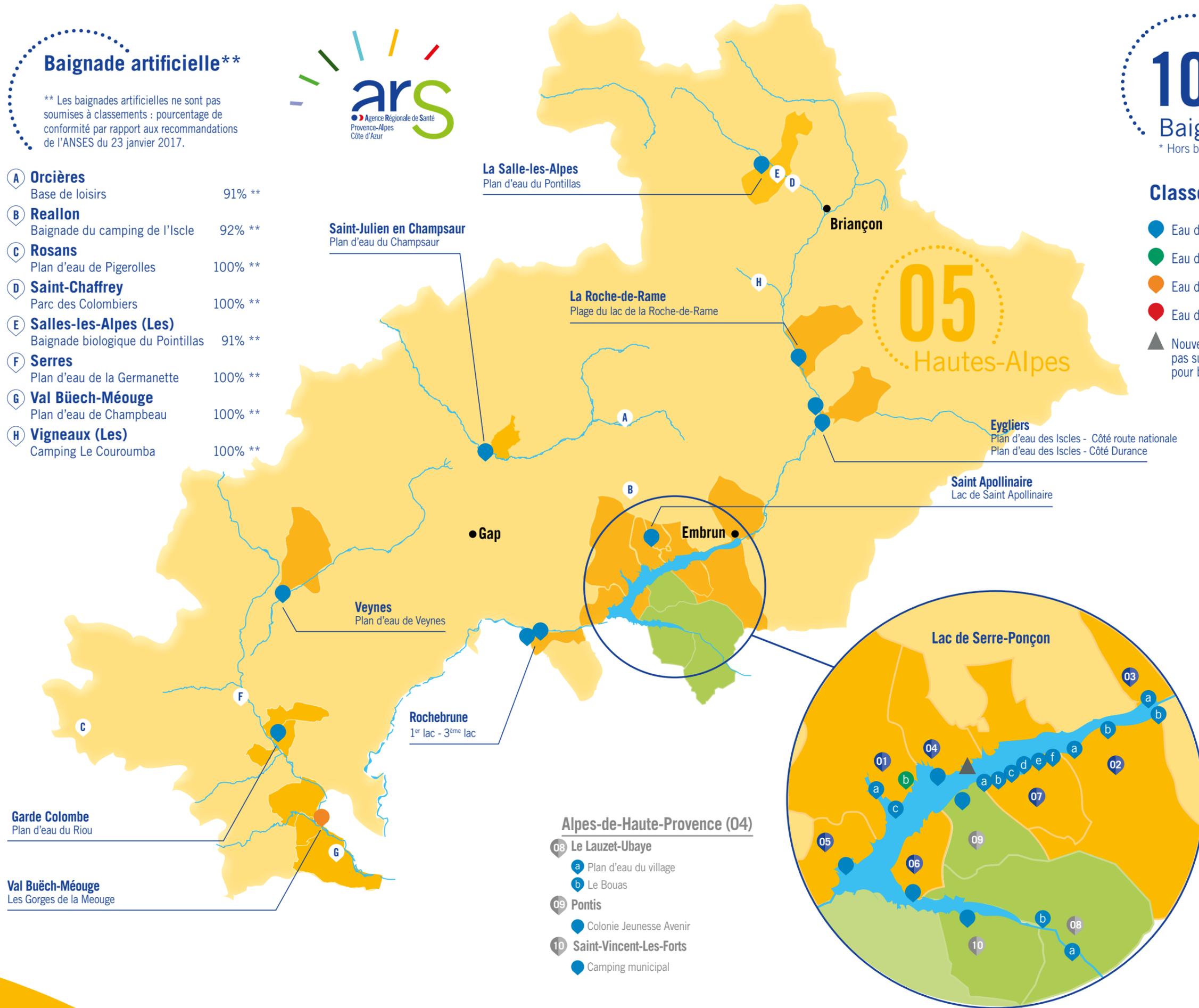
100%*

Baignades conformes

* Hors baignades artificielles

Classement des baignades :

- Eau de qualité excellente
- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité suffisante
- Eau de qualité insuffisante
- ▲ Nouvelle baignade ne disposant pas suffisamment de données pour bénéficier d'un classement



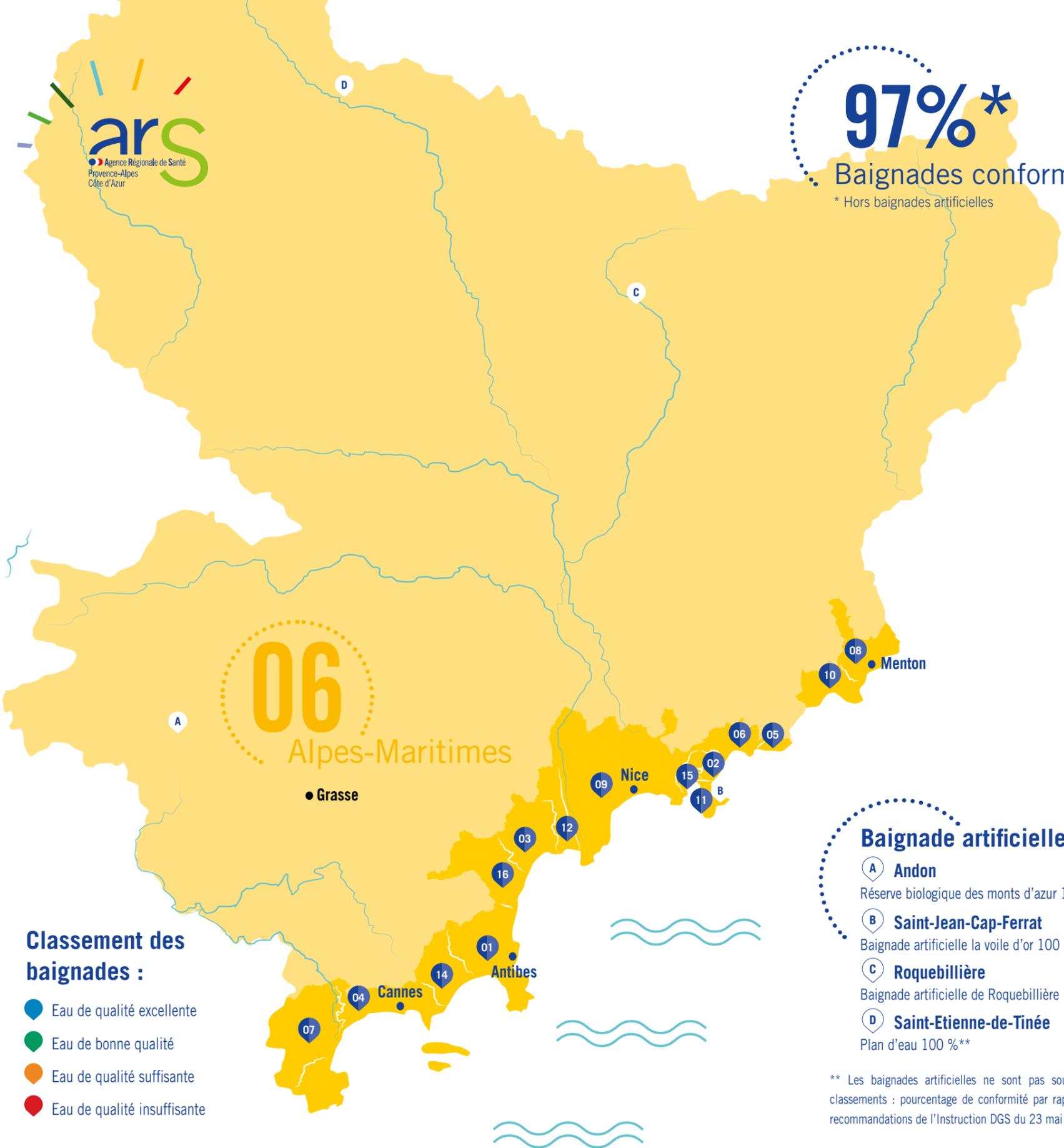
- 01 Chorges**
 - a Baie de Chanteloube
 - b Baie Saint-Michel
 - c Le grand pré-Les Tremouilles
- 02 Crots**
 - a Les eaux douces
 - b Chanterenne
- 03 Embrun**
 - a Plan d'eau plage
 - b Plage Sud Embrun
- 04 Prunières**
 - Le Roustou
 - ▲ Le Nautic
- 05 Rousset**
 - Baignade flottante-Bois vieux
- 06 Sauze (Le)**
 - Port SaintPierre (plage)
- 07 Savines le Lac**
 - a Adolescents CCCAS
 - b G.C.U.
 - c Les Eygoires-Camping
 - d Les Eygoires-Rampe de mise à l'eau
 - e Plage de la voile
 - f Combette

Alpes-de-Haute-Provence (04)

- 08 Le Lauzet-Ubaye**
 - a Plan d'eau du village
 - b Le Bouas
- 09 Pontis**
 - Colonie Jeunesse Avenir
- 10 Saint-Vincent-Les-Forts**
 - Camping municipal

- 01 Antibes**
 - Antibes les Pins Est
 - Antibes les Pins Ouest
 - Cap d'Antibes
 - Fontonne Est
 - Fontonne Ouest
 - Fort carre
 - Garoupe Est
 - Garoupe Ouest
 - Grande plage Juan les Pins
 - Hollywood
 - La Gravette
 - La Salis
 - Le Ponteil
 - Les Groules
 - Les ondes
 - Limite commune Ouest
 - Limite de commune Est
 - Marineland
 - Plage du Crouton
 - Pont Dulys
 - Ponton Courbet
 - Port Gallice
 - Square Gould
- 02 Beaulieu-sur-Mer**
 - Fourmis
 - Petite Afrique
 - Petite Afrique Est
- 03 Cagnes-sur-Mer**
 - Du port
 - Entree du port
 - Face église
 - Hippodrome
 - Hôtel de la Serre
 - Le Galion
 - * Le Grand Large
 - Le Mogador
 - Neptune
 - Tonneau
- 04 Cannes**
 - Bijou
 - Carlton
 - Chantiers navals
 - Du trou
 - Font de Veyre
 - Gabres
 - Gare marchandises
 - Gazagnaire
 - Grand hôtel
 - Ile Ste Marguerite Est
 - Ile Ste Marguerite Ouest
 - Midi
 - Moure rouge
 - Nouveau palais
 - Riou
 - Rochers de la Bocca
 - St Georges
 - Sud aviation
- 05 Cap d'Ail**
 - Mala
 - Marquet
 - Pissarelles
- 06 Eze**
 - Cote Port Silva Maris
 - Est Silva Maris
 - Eze
 - Eze Est
 - Marco Polo
- 07 Mandelieu-la-Napoule**
 - Chateau
 - Dauphins
 - Fuon Marina
 - La rague
 - La raguette
 - Robinson
 - Sable d'or
- 08 Menton**
 - Borrigo
 - Carei
 - Fossan
 - Garavan Est
 - Gorbio
 - Sablettes Est
 - Sablettes Ouest
- 09 Nice**
 - Aubry Lecomte
 - Bambou
 - Beau rivage
 - Blue beach
 - Carras
 - Castel
 - Centenaire
 - Coco beach
 - Fabron
 - Florida
 - Forum
 - Galion
 - Lanterne
 - La paiolle
 - La réserve
 - Lenal
 - Lido
 - Magnan
 - Militaire
 - Neptune
 - Opera
 - Paillon épi
 - Poincare
 - Ruhl
 - Sainte-Hélène
 - Sporting
 - Voilier
- 10 Roquebrune-Cap-Martin**
 - Beach
 - Bertelo
 - Bon voyage
 - Cabbe

- 11 Saint-Jean-Cap-Ferrat**
 - Côte Ouest
 - Golfe bleu
 - La buse
 - Les sirènes
 - L'arme
 - Roquebrune
 - Solenzara
- 12 Saint-Laurent-du-Var**
 - Espalmador
 - Fosses
 - Fossettes
 - Nouveau port
 - Paloma
 - Passable
- 13 Théoule-sur-Mer**
 - Chateau
 - La Figueirette
 - La gare
 - Pointe de l'aiguille
 - Suveret
 - Vallon de l'autel
- 14 Vallauris**
 - Barraya
 - Jeunes
 - Midi Centre
 - Midi Est
 - Midi Ouest
 - Pascalin
 - Poste CRS
 - Tetou
- 15 Villefranche-sur-Mer**
 - Jeunes
 - La Darse
 - Marinieres
 - Ouest
- 16 Villeneuve-Loubet**
 - Centre nautique
 - La batterie
 - La fighière
 - Loup
 - Marina
 - Maurettes
 - Vaugrenier



97%*
Baignades conformes
* Hors baignades artificielles

- Classement des baignades :**
- Eau de qualité excellente
 - Eau de bonne qualité
 - Eau de qualité suffisante
 - Eau de qualité insuffisante

- Baignade artificielle****
- A Andon**
Réserve biologique des monts d'azur 100 %**
 - B Saint-Jean-Cap-Ferrat**
Baignade artificielle la voile d'or 100 %**
 - C Roquebillière**
Baignade artificielle de Roquebillière 100 %**
 - D Saint-Etienne-de-Tinée**
Plan d'eau 100 %**

** Les baignades artificielles ne sont pas soumises à classements : pourcentage de conformité par rapport aux recommandations de l'Instruction DGS du 23 mai 2014.

* Baignade interdite par arrêté municipal jusqu'en juin 2020

- 01 Arles**
 - Bauduc
 - Piemanson
- 02 Berre-l'Étang**
 - Champigny
- 03 Carry-le-Rouet**
 - Cap Rousset
 - La Tuilière
 - Rouet Plage
- 04 Cassis**
 - Anse de l'Arène
 - Bestouan
 - Corton
 - Grande Mer
- 05 Châteauneuf-les-Martigues**
 - Jaï Sud
- 06 Ciotat (La)**
 - Arène Cros
 - Capucins
 - Cynros
 - Figuerolles
 - Fontsaïnte
 - Lumière
 - Mugel
 - Saint-Jean
- 07 Ensues-la-Redonne**
 - La Redonne
 - Les Figuières
- 08 Fos-sur-Mer**
 - Cavaou
 - Grande Plage
- 09 Istres**
 - La Romaniquette
 - Le Ranquet
 - Les Heures Claires
 - Monteau
 - Varage
- 10 Marignane**
 - Jaï Nord
- 11 Marseille**
 - ▲ Anse des Phocéens
 - Anse des Sablettes
 - Bains des Dames
 - Bonne Brise
 - Bonneveine
 - Borely (Champ de courses)
 - Catalans
 - David (Prado Sud)
 - En Vau
 - Grand Roucas (Prado Nord)
 - La Lave (Site de Corbières)
 - Le Fortin (Site de Corbières)
 - Les Goudes
 - L'Huveaune
 - Morgiou

- Pointe Rouge
- Port Pin
- Prophète
- Saint-Estève (Frioul)
- Sormiou
- Vieille Chapelle
- 12 Martigues**
 - Anse de Bonniou
 - Anse de Couronne Vieille
 - Carro
 - Ferrières
 - Figuerolles - Etang-de-Berre
 - Les Laurons
 - Plage de Bonniou
 - Sainte Croix
 - Tamaris
 - Verdon
- 13 Peyrolles**
 - Lac de Peyrolles
- 14 Port-de-Bouc**
 - Aigue douce
 - Bottai
 - Fromage
 - La Lèque
 - Plage des combattants
 - Plage des Ours
- 15 Port-Saint-Louis-du-Rhône**
 - Napoleon
- 16 Rognac**
 - Les Robinsos
- 17 Roque-d'Anthéron (La)**
 - Plan d'eau des Iscles
- 18 Saint-Chamas**
 - Plage des Cabassons
- 19 Saintes-Maries-de-la-Mer**
 - Brise de mer
 - Crin blanc
 - Les Arènes
- 20 Saint-Mitre-les-Remparts**
 - Massane
 - Varage
- 21 Sausset-les-Pins**
 - Baumettes
 - Corniche
- 22 Vitrolles**
 - Marette
 - Marina-Plage



96%*
Baignades conformes
 * Pourcentage de conformité sur les paramètres bactériologiques Hors baignades artificielles

Classement des baignades :

- Eau de qualité excellente
- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité suffisante
- Eau de qualité insuffisante
- ▲ Baignade ne disposant pas suffisamment de données pour bénéficier d'un classement

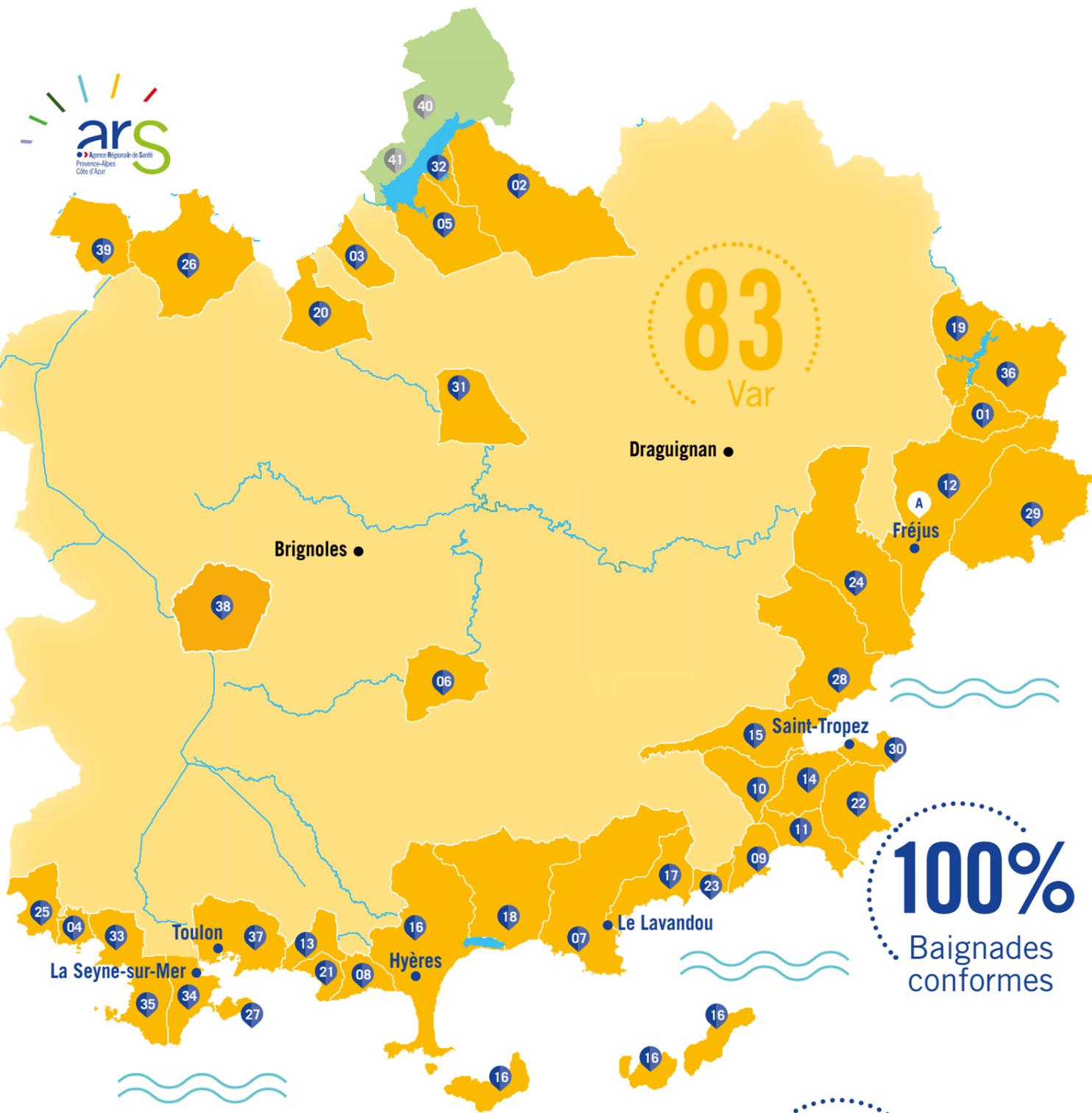
Baignade artificielle**

- A Peyrolles
Pateaugeoire du plan d'eau de plantain 92 % **
- B Aix-en-Provence
The Camp 100 % **

** Les baignades artificielles ne sont pas soumises à classements : pourcentage de conformité par rapport aux recommandations de l'ANSES du 23 janvier 2017.

- 01 Adrets de L'Esterel (Les)**
 - Au droit des ruines
- 02 Aiguines**
 - Mini golf
 - Plage pont du Galetas
- 03 Artignosc-sur-Verdon**
 - Plage d'Artignosc
- 04 Bandol**
 - Anse de Renecros
 - Eden Roc
 - Ile de Bendor-Plage
 - Les engraviers
 - Plage centrale
 - Plage de Capelan
 - Plage du Barry
 - Plage du casino
 - Plage du grand Vallat
- 05 Bauduen**
 - Piste EDF tennis
 - Plage de Bauduen
 - Proximité lac
 - Sulagran
- 06 Besse-sur-Issole**
 - Baignade enfants
- 07 Bormes-les-Mimosas**
 - Le Gaou Benat
 - Le Pellegri
 - Plage Cabasson
 - Plage la Favière
 - Plage le camps du domaine
 - Plage l'Estagnol
- 08 Carqueiranne**
 - Coupereau
 - Plage le Pradon centre
 - Plage Peno
- 09 Cavalaire-sur-Mer**
 - Bonporteau
 - Plage Cavalaire Centre ou parc
 - Plage Cavalaire Est ou Pardigon
 - Plage Cavalaire Ouest
- 10 Cogolin**
 - Plage Cogolin
- 11 Croix Valmer (La)**
 - Heraclée
 - Plage Gigaro
 - Plage la douane débarquement
 - Vergeron Sylvabelle
- 12 Fréjus**
 - Argens
 - Centre Caquot
 - Centre Pacha
 - Corailleurs
 - Esclamandes
 - Grand Boucharel
 - Le Capitole
 - Pebrier
 - Petit Boucharel
 - Plage les Sablettes
 - Plage République
 - Port de Saint Aygulf / La Galiote
 - Villepey
- 13 Garde (La)**
 - Anse San Peire
 - Plage Magaud centre
- 14 Gassin**
 - Plage de la Bouillabaisse

- 15 Grimaud**
 - Plage de Beauvallon
 - Plage de Guerrevieille
 - Plage de Port Grimaud
 - Plage de Port Grimaud Sud
 - Plage de Saint-Pons
 - Plage des cigales
 - Plage du Gros Pin
- 16 Hyères**
 - Ancienne auberge
 - Ile de Port Cros - Baie de la Palud
 - Ile de Port Cros Sud - Anse de Janets
 - La Potinière (port)
 - Le Pradeau
 - Plage Badine Giens
 - Plage Ceinturon Est Ayguade
 - Plage Ceinturon Ouest
 - Plage la Bergerie
 - Plage la Capte
 - Plage la Capte-Village
 - Plage L'almanarre Centre
 - Plage L'almanarre Nord
 - Plage L'almanarre Sud
 - Plage Pesquiers-Bona
 - Porquerolles - Grande plage (Courtade)
 - Porquerolles - Notre-Dame
 - Porquerolles - plage d'Argent
 - Port Pothuau les Salins
 - Renee Sabran
- 17 Lavandou (Le)**
 - Batailler centre (entre les cours d'eau)
 - Cap Negre
 - Jean Blanc
 - Plage Aiguebelle
 - Plage Batailler (poste de secours)
 - Plage Cavaliere
 - Plage la Fossette
 - Plage Lavandou ville
 - Plage Saint Clair
 - Pramouquier Ouest
- 18 Londe-les-Maures (La)**
 - Plage l'Argentière
 - Plage Miramar
 - Plage Tamaris
- 19 Montauroux**
 - Le Préclau
 - Plage le rocher de l'américain
- 20 Montmeyan**
 - Plage de Montmeyan
- 21 Pradet (Le)**
 - Plage Bonnettes
 - Plage la Garonne
 - Plage les oursinières
 - Plage Monaco
 - Plage Pin de Galles
- 22 Puget-sur-Argens**
 - Waterworld
- 23 Ramatuelle**
 - Bonne terrasse
 - L'escalet
 - Plage Pampelonne gros Vallat
 - Plage Pampelonne le Pinet
 - Plage Pampelonne Patch
 - Plage Pampelonne Tamaris



Classement des baignades :

- Eau de qualité excellente
- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité suffisante
- Eau de qualité insuffisante
- ▲ Nouvelle baignade ne disposant pas suffisamment de données pour bénéficier d'un classement

Baignade artificielle**

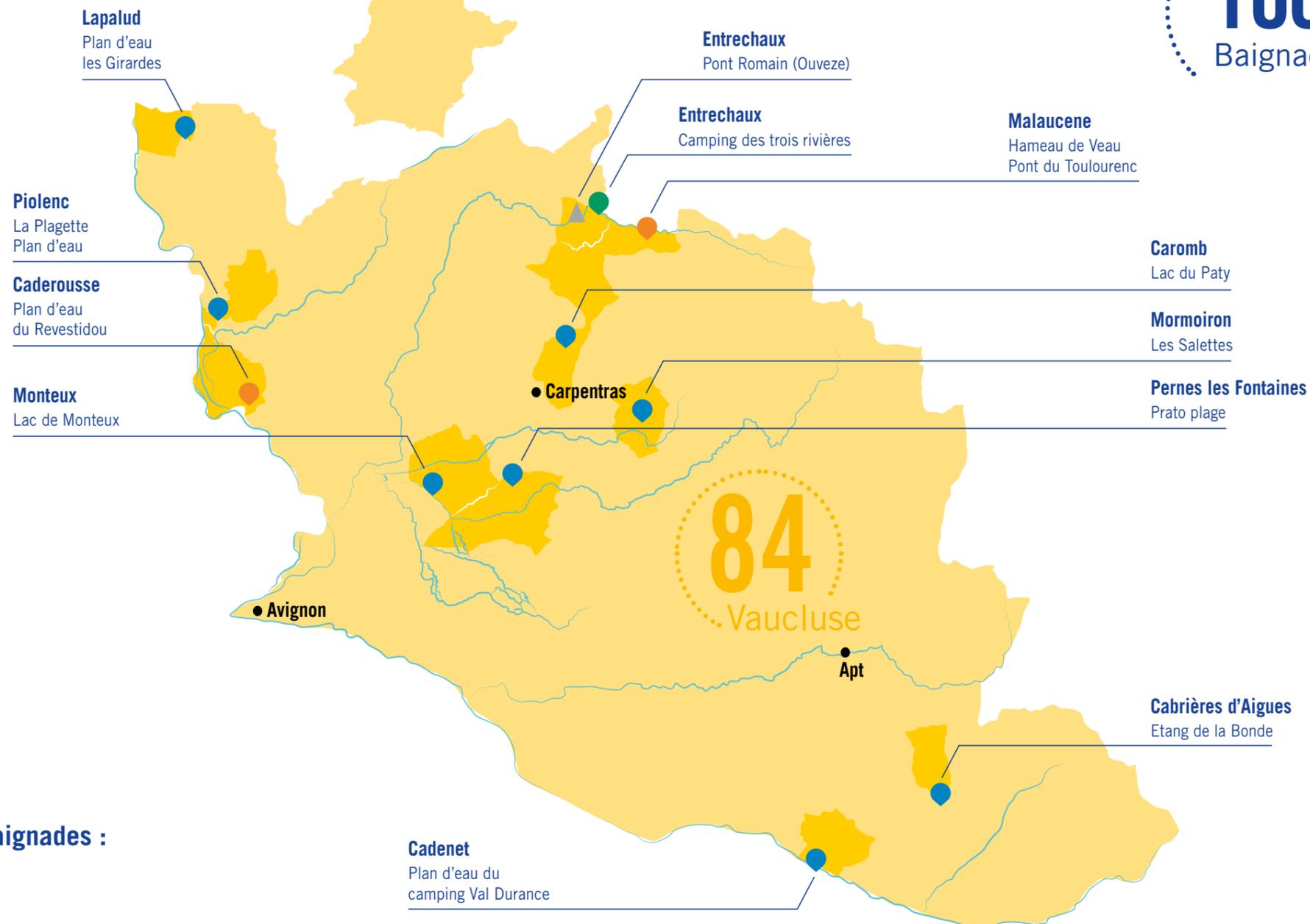
- A **Camping Pierre Verte**
- Le Lagon
- 14,3% de NC (pseudo) sur le bassin
- 4,8% de NC sur l'alimentation (Coli)**

** Les baignades artificielles ne sont pas soumises à classements : pourcentage de conformité par rapport aux recommandations de l'ANSES du 23 janvier 2017

- 23 Rayol-Canadel-sur-Mer**
 - Plage Canadel Est
 - Plage Canadel Ouest
 - Plage Rayol Est
 - Plage Rayol Ouest
 - Pramouquier Est
- 24 Roquebrune-sur-Argens**
 - La Garonnette Val d'Esquières
 - Les Issambres Calanque de bonne eau
 - Les Issambres Tardieu
 - Plage la Gaillarde
 - ▲ Plage Lac d'Arena (Sablères)
 - Plage San Peire
 - Vallons des Massels Peirras
- 25 Saint-Cyr-sur-Mer**
 - Crique port d'Alon
 - Plage La Madrague de Saint-Cyr
 - Plage les Lecques Saint Come Est
 - Plage les Lecques Saint Come Ouest
 - Plage les Lecques Vieux Port
- 26 Saint-Julien**
 - Baignade de Saint-Julien
- 27 Saint-Mandrier**
 - La Coudoulière
 - Le Canon
 - Plage de la Vieille
 - Plage du Touring club
 - Saint Asile
- 28 Sainte-Maxime**
 - La Madrague
 - Plage Garonnette Ouest
 - Plage la Croisette
 - Plage la Nartelle
 - Plage l'éléphant
 - Plage Sainte Maxime Ville (Casino)
- 29 Saint-Raphaël**
 - Anthéor
 - Arène Grosse
 - Boulouris
 - Dramont (Débarquement)
 - Plage Agay
 - Plage camp long
 - Plage la Baumette
 - Plage la Peguère
 - Plage Veillat
 - Pourrousset
- 30 Saint-Tropez**
 - La Moutte
 - La Ponche
 - Les Canebiers
 - Les Graniers
 - Les Salins
 - Les Salins crique
 - Plage de la Fontanette
 - Plage la Bouillabaisse
- 31 Salernes**
 - Baignade de la Muie
- 32 Salles-sur-Verdon (Les)**
 - Ancienne route des Salles
 - Au droit des 2 campings
 - ▲ Les Ruisses
 - Plage des Salles
 - Poste de secours Margaridon
- 33 Sanary-sur-Mer**
 - Baie de Cousse
 - Plage centre ville
 - Plage dorée centre
 - Plage la Gorguette
 - Port Issol
- 34 Seyne-sur-Mer (La)**
 - Balaguiet
 - La Vernette
 - Les Sablettes chemin du Rey
 - Plage de Fabregas
 - Plage de Fabregas Est
 - Plage de la Verne
 - Plage de Mar Vivo chemin hermite
 - Plage de Mar Vivo poste de secours
 - Plage des Sablettes centre poste de secours
 - Plage des Sablettes Est
 - Plage du boeuf
 - Plage du Jonquet
- 35 Six-Fours-les-Plages**
 - Ile des Embiez
 - la Gabrielle
 - Le Gaou
 - Les Charmettes
 - Les roches brunes
 - Plage Bonnegrace centre
 - Plage Bonnegrace Kennedy (Poste de secours)
 - Plage Bonnegrace Ouest les Lones
 - Plage de la Coudoulière
 - Plage du Cros
 - Plage du Rayolet
- 36 Tanneron**
 - Chez Pierre
 - Les Arbusiers
 - Maison du lac
- 37 Toulon**
 - Anse Mistral
 - Baie du Levant Est
 - La Mitre
 - Pipady Est
 - Pipady Ouest
 - Plage du Lido
 - Plage les Pins Centre
 - Plage Méjean
 - Plage Source Ouest
- 38 Tourves**
 - ▲ Gorges du Carami
- 39 Vinon-sur-Verdon**
 - Baignade de Vinon-sur-Verdon

Alpes-de-Haute-Provence (04)

- 40 Moustiers-Sainte-Marie**
 - La Cadeno
 - Pont du Galetas
- 41 Sainte-Croix-de-Verdon**
 - Baie de la Sauna
 - Plage du village
 - Plage face aux tennis



Classement des baignades :

- Eau de qualité excellente
- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité suffisante
- Eau de qualité insuffisante
- ▲ Nouvelle baignade ne disposant pas suffisamment de données pour bénéficier d'un classement
- ▲ Pas de classement en raison de changements

ANNEXE 2

Classements des baignades naturelles

Le classement des sites de baignade à l'issue de la saison 2017 est présenté pour chaque département dans les pages suivantes, sous forme d'un tableau rappelant également les résultats des 3 années précédentes (2014, 2015 et 2016).

CLASSEMENTS DES BAINNADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-de-Haute-Provence (04)					
CASTELLANE	PLAGE DU CHEIRON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ENTREVAUX	CAMPING DU BREC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ESPARRON DE VERDON	2 ^{ème} ANSE APRES LA BASE NAUTIQUE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BOUT DU CHEMIN DES TUILIERES	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	PREMIERE ANSE APRES BASE NAUTIQUE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
LE LAUZET UBAYE	LE BOUAS	NOUVELLE BAINNADE	NOUVELLE BAINNADE	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAN D'EAU DU VILLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MANOSQUE	PLAN D'EAU DES VANNADES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MOUSTIERS SAINTE MARIE	LA CADENO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PONT DU GALETAS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
Oraison	PLAN D'EAU DES BUISSONNADES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PONTIS	COLONIE JEUNESSE AVENIR	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT ANDRE LES ALPES	PLAN DU LAC DE CASTILLON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINTE CROIX DE VERDON	BAIE DE LA SAUNA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU VILLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE FACE AUX TENNIS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT JULIEN DU VERDON	BASE NAUTIQUE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINNADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-de-Haute-Provence (04) suite					
SAINT VINCENT LES FORTS	CAMPING MUNICIPAL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
Hautes-Alpes (05)					
CHORGES	BAIE DE CHANTELOUBE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BAIE ST MICHEL	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	LE GRAND PRE - LES TREMOUILLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CROTS	CHANTERENNE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES EAUX DOUCES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
EMBRUN	PLAGE SUD EMBRUN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAN D'EAU PLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
EYGLIERS	PLAGE PLAN D'EAU DES ISCLES - CÔTÉ DURANCE (PONT DE L'ILE)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAN D'EAU DES ISCLES - CÔTÉ ROUTE NATIONALE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
GARDE COLOMBE	DU RIOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PRUNIERES	LE NAUTIC	NOUVELLE BAINNADE	NOUVELLE BAINNADE	NOUVELLE BAINNADE	EXCELLENT
	CAMPING LE ROUSTOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ROCHE DE RAME (LA)	PLAGE DU LAC DE LA ROCHE DE RAME	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ROCHEBRUNE	1 ^{er} LAC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	3 ^{ème} LAC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ROUSSET	BAINNADE FLOTTANTE DU BOIS VIEUX	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT APOLLINAIRE	LAC DE SAINT APOLLINAIRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT-JULIEN EN CHAMPSAUR	PLAN D'EAU DU CHAMPSAUR	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SALLE-LES-ALPES (LA)	PLAN D'EAU DU PONTILLAS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAUZE-DU-LAC (LE)	PORT SAINT PIERRE (PLAGE)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAVINES LE LAC	ADOLESCENTS C.C.A.S.	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Hautes-Alpes (05) suite					
SAVINES LE LAC (suite)	COMBETTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	G.C.U.	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES EYGOIRES - CAMPING	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES EYGOIRES - RAMPE DE MISE A L'EAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE LA VOILERIE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
VAL BUECH MEUGE	LES GORGES DE LA MEUGE	SUFFISANT	SUFFISANT	BON	SUFFISANT
VEYNES	PLAN D'EAU DE VEYNES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
Alpes-Maritimes (06)					
ANTIBES	ANTIBES LES PINS EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ANTIBES LES PINS OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CAP D'ANTIBES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FONTONNE EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FONTONNE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FORT CARRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GAROUPE EST	BON	BON	SUFFISANT	BON
	GAROUPE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	GRANDE PLAGE JUAN LES PINS	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	BON
	LA GRAVETTE	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT
	LA SALIS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE PONTEIL	BON	BON	SUFFISANT	SUFFISANT
	LES GROULES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES ONDES	BON	BON	BON	SUFFISANT
	LIMITE COMMUNE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-Maritimes (06) suite					
ANTIBES (suite)	LIMITE DE COMMUNE EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MARINELAND	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU CROUTON	BON	BON	SUFFISANT	BON
	PONT DULYS	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	BON
	PONTON COURBET	BON	BON	BON	BON
	PORT GALLICE	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT
	HOLLYWOOD	BON	BON	BON	BON
	SQUARE GOULD	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	BON
	BEAULIEU SUR MER	FOURMIS	SUFFISANT	SUFFISANT	INSUFFISANT
PETITE AFRIQUE		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PETITE AFRIQUE EST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CAGNES SUR MER	DU PORT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ENTREE DU PORT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FACE EGLISE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	HIPPODROME	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	HOTEL DE LA SERRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE GALION	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE GRAND LARGE	SUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT
	LE MOGADOR	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	NEPTUNE	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	BON
	TONNEAU	BON	BON	BON	EXCELLENT
	CANNES	BIJOU	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
CARLTON		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-Maritimes (06) suite					
CANNES (suite)	CHANTIERS NAVALS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	DU TROU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FONT DE VEYRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GABRES	BON	BON	BON	BON
	GARE MARCHANDISES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GAZAGNAIRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GRAND HOTEL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ILE STE MARGUERITE EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ILE STE MARGUERITE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MIDI	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MOURE ROUGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	NOUVEAU PALAIS	INSUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	SUFFISANT
	RIOU	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ROCHERS DE LA BOCCA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ST GEORGES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SUD AVIATION	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CAP D'AIL	MALA	BON	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	MARQUET	BON	BON	BON	BON
	PISSARELLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
EZE	COTE PORT SILVA MARIS	BON	BON	BON	EXCELLENT
	EST SILVA MARIS	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	EXCELLENT
	EZE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	EZE EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-Maritimes (06) suite					
EZE (suite)	MARCO POLO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
MANDELIEU-LA-NAPOULE	CHATEAU	BON	SUFFISANT	SUFFISANT	BON
	DAUPHINS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FUON MARINA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA RAGUE	BON	BON	BON	EXCELLENT
	LA RAGUETTE	BON	BON	BON	BON
	ROBINSON	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	SABLE D'OR	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MENTON	BORRIGO	BON	BON	BON
CAREI		BON	BON	BON	BON
FOSSAN		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
GARAVAN EST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
GORBIO		SUFFISANT	SUFFISANT	BON	BON
SABLETTES EST		BON	BON	SUFFISANT	BON
SABLETTES OUEST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
NICE		AUBRY LECOMTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BAMBOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BEAU RIVAGE	BON	BON	BON	EXCELLENT
	BLUE BEACH	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	CARRAS	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	CASTEL	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	CENTENAIRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	COCO BEACH	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-Maritimes (06) suite					
NICE (suite)	FABRON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FLORIDA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FORUM	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	GALION	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA PAIOLLE	BON	SUFFISANT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA RESERVE	BON	EXCELLENT	BON	BON
	LANTERNE	SUFFISANT	EXCELLENT	BON	BON
	LENVAL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LIDO	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	MAGNAN	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MILITAIRE	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	BON
	NEPTUNE	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	OPERA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PAILLON EPI	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	POINCARÉ	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	RUHL	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	SAINTE-HELENE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SPORTING	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	VOILIER	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	BEACH	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
BERTELO		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
BON VOYAGE		EXCELLENT	INSUFFISAMMENT DE PRÉLÈVEMENTS	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES						
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018	
Alpes-Maritimes (06) suite						
ROQUEBRUNE CAP MARTIN (suite)	CABBE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	COTE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	GOLFE BLEU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	LA BUSE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	L'ARME	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	LES SIRENES	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	
	ROQUEBRUNE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	SOLENZARA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	SAINT JEAN CAP FERRAT	ESPALMADOR	BON	BON	BON	BON
		FOSSES	EXCELLENT	BON	BON	BON
FOSSETTES		EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT	
NOUVEAU PORT		EXCELLENT	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	
PALOMA		BON	BON	BON	BON	
PASSABLE		SUFFISANT	SUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	
SAINT LAURENT DU VAR		BEACH CLUB	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	COUSTEAU	BON	BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	
	LANSBERG	INSUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	
	LES FLOTS BLEUS	BON	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	
	LIMITE COMMUNE	BON	BON	BON	BON	
	THEOULE SUR MER	CHATEAU (ex EST MARCO POLO)	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
LA FIGUEIRETTE		EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT	
LA GARE		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Alpes-Maritimes (06) suite					
THEOULE SUR MER (suite)	VALLON DE L'AUTEL (ex MARCO POLO)	BON	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	POINTE DE L'AIGUILLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SUVERET	BON	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
VALLAURIS	BARRAYA	BON	BON	BON	BON
	JEUNES	BON	BON	BON	EXCELLENT
	MIDI CENTRE	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	MIDI EST	EXCELLENT	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	MIDI OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PASCALIN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	POSTE C.R.S	BON	BON	BON	BON
	TETOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
VILLEFRANCHE SUR MER	JEUNES	BON	EXCELLENT	BON	BON
	LA DARSE	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	MARINIÈRES	SUFFISANT	INSUFFISANT	SUFFISANT	BON
	OUEST	EXCELLENT	BON	BON	BON
VILLENEUVE LOUBET	LA FIGHIÈRE (ex LA BATTERIE)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LOUP	BON	BON	BON	BON
	LA BATTERIE (ex PIERRE AU TAMBOUR)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CENTRE NAUTIQUE (ex POSTE DE SECOURS N°1)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MARINA			EXCELLENT	EXCELLENT
	MAURETTES (ex POSTE DE SECOURS N°2)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	VAUGRENIER	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
Bouches-du-Rhône (13)					
ARLES	BAUDUC			BON	EXCELLENT
	PLAGE D'ARLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Bouches-du-Rhône (13) suite					
BERRE L'ETANG	CHAMPIGNY	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CARRY LE ROUET	CAP ROUSSET	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA TUILIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ROUET PLAGES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CASSIS	ANSE DE L'ARENE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	BESTOUAN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CORTON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GRANDE MER	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	JAI SUD	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ENSUES LA REDONNE	LA REDONNE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES FIGUIERES	BON	BON	BON	BON
FOS SUR MER	CAVAOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GRANDE PLAGES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ISTRES	LA ROMANIQUETTE	SUFFISANT	SUFFISANT	BON	BON
	LE RANQUET	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES HEURES CLAIRES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	MONTEAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	VARAGE	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
LA CIOTAT	ARENE CROS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CAPUCINS	BON	SUFFISANT	SUFFISANT	INSUFFISANT
	CYRNOS	EXCELLENT	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	FIGUEROLLES	BON	BON	BON	EXCELLENT
	FONTSAINTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LUMIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Bouches-du-Rhône (13) suite					
LA CIOTAT (suite)	MUGEL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SAINT JEAN	INSUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT	INSUFFISANT
LA ROQUE D'ANTHERON	LES ISCLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MARIGNANE	JAI NORD	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MARSEILLE	ANSE DES PHOCEENS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	INSUFFISAMMENT DE PRÉLÈVEMENTS
	ANSE DES SABLETTES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BAINS DES DAMES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BONNE BRISE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	BONNEVEINE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BORELY (CHAMP DE COURSES)	EXCELLENT	BON	BON	SUFFISANT
	CATALANS	BON	BON	BON	BON
	DAVID (PRADO SUD)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	EN VAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GRAND ROUCAS (PRADO NORD)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA LAVE (SITE DE CORBIERES)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	LE FORTIN (SITE DE CORBIERES)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
	LES GOUDES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	L'HUVEAUNE	BON	BON	BON	INSUFFISANT
	MORGIU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	POINTE ROUGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PORT PIN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PROPHETE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Bouches-du-Rhône (13) suite					
MARSEILLE (suite)	SAINT ESTEVE (FRIOUL)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SORMIOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	VIEILLE CHAPELLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MARTIGUES	ANSE DE BONNIEU	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ANSE DE COURONNE VIEILLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CARRO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FERRIERES			EXCELLENT	EXCELLENT
	FIGUEROLLE ETANG DE BERRE			EXCELLENT	EXCELLENT
	LES LAURONS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE BONNIEU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SAINTE CROIX	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT
	TAMARIS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	VERDON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PEYROLLES -EN-PROVENCE	LAC DE PEYROLLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
PORT DE BOUC	AIGUE DOUCE	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BOTTAI	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	FROMAGE	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA LEQUE	NOUVELLE BAINADE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DES COMBATTANTS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DES OURS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PORT SAINT LOUIS DU RHONE	NAPOLEON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ROGNAC	LES ROBINSONS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Bouches-du-Rhône (13) suite					
SAINT CHAMAS	PLAGE DES CABASSONS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINTES MARIES DE LA MER	BRISE DE MER	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CRIN BLANC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES ARENES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT MITRE LES REMPARTS	MASSANE	BON	BON	BON	BON
SAUSSET LES PINS	BAUMETTES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CORNICHE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
VITROLLES	MARETTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MARINA PLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
Var (83)					
ADRETS DE L'ESTEREL (LES)	AU DROIT DES RUINES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
AIGUINES	MINI GOLF	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE PONT DU GALETAS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
ARTIGNOSC SUR VERDON	PLAGE D'ARTIGNOSC	EXCELLENT	EXCELLENT	SUFFISANT	INSUFFISAMMENT DE PRÉLÈVEMENTS
BANDOL	ANSE DE RENECROS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	EDEN ROC	EXCELLENT	BON	SUFFISANT	BON
	ILE DE BENDOR-PLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CENTRALE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES ENGRAVIERS	INSUFFISAMMENT DE PRÉLÈVEMENTS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE CAPELAN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU BARRY	BON	BON	BON	BON
	PLAGE DU CASINO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU GRAND VALLAT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
BAUDUEN	PISTE EDF TENNIS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE BAUDUEN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PROXIMITE LAC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SULAGRAN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
BESSE SUR ISSOLE	BAIGNADE ENFANTS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
BORMES LES MIMOSAS	PLAGE CABASSON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE GAOU BENAT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE PELLEGRIN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA FAVIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LE CAMPS DU DOMAINE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE L'ESTAGNOL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CARQUEIRANNE	COUPEREAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LE PRADON CENTRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE PENO	EXCELLENT	BON	BON	BON
CAVALAIRE SUR MER	BONPORTEAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CAVALAIRE CENTRE OU PARC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CAVALAIRE EST OU PARDIGON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CAVALAIRE OUEST OU CENTRE VILLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
COGOLIN	PLAGE COGOLIN	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
CROIX VALMER (LA)	HERACLEE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE GIGARO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA DOUANE DEBARQUEMENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	VERGERON SYLVABELLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
FREJUS	ARGENS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CENTRE CAQUOT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CENTRE PACHA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CORAILLEURS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ESCLAMANDES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	GRAND BOUCHAREL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PORT DE SAINT AYGULF (1) LA GALIOTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE CAPITOLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PEBRIER	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PETIT BOUCHAREL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LES SABLETTES	EXCELLENT	BON	BON	BON
	PLAGE REPUBLIQUE	EXCELLENT	BON	BON	SUFFISANT
	VILLEPEY	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
GARDE (LA)	ANSE SAN PEIRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE MAGAUD CENTRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
GASSIN	PLAGE DE LA BOUILLABAISSE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
GRIMAUD	PLAGE BEAUVALLON EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE GRIMAUD NORD	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LES CIGALES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LES RIVES DE BEAUVALLON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE PORT GRIMAUD	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE PORT GRIMAUD SUD		NOUVELLE BAINADE	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE SAINT PONS		NOUVELLE BAINADE	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
HYERES	ANCIENNE AUBERGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ILE DE PORQUEROLLES GRANDE PLAGES (COURTADE)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ILE DE PORQUEROLLES-PLAGE D'ARGENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ILE DE PORT CROS SUD - ANSE DE JANETS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ILE DE PORT CROS- BAIE DE LA PALUD	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA POTINIÈRE (PORT)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE PRADEAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE BADINE GIENS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CEINTURON EST AYGUADE	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CEINTURON OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA BERGERIE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA CAPTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA CAPTE- VILLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE L'ALMANARRE CENTRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE L'ALMANARRE NORD	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE L'ALMANARRE SUD	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE PESQUIERS- BONA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PORT POTHUUAU LES SALINS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	RENEE SABRAN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PORQUEROLLES- NOTRE DAME		NOUVELLE BAINADE	BON	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
LAVANDOU (LE)	BATAILLER CENTRE (ENTRE LES COURS D'EAU)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	CAP NEGRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	JEAN BLANC	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE AIGUEBELLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE BATAILLER (POSTE DE SECOURS)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CAVALIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA FOSSETTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LAVANDOU VILLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE SAINT CLAIR	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PRAMOUSQUIER OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LONDE LES MAURES (LA)	PLAGE L'ARGENTIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PLAGE MIRAMAR		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PLAGE TAMARIS		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MONTAUROUX	PRE CLAOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LE ROCHER DE L'AMERICAIN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MONTMEYAN	PLAGE DE MONTMEYAN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PRADET (LE)	PLAGE BONNETTES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA GARONNE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LES OURSINIÈRES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE MONACO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE PIN DE GALLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	BON
PUGET-SUR-ARGENS	WATERWORLD	?	?	?	BON

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES						
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018	
Var (83) suite						
RAMATUELLE	BONNE TERRASSE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	L'ESCALET	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	PLAGE PAMPELONE LA CAPILLA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	PLAGE PAMPELONE CHAVAREL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	PLAGE PAMPELONE NEPTUNE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	PLAGE PAMPELONNE GRAND VALLAT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	RAYOL CANADEL SUR MER (LE)	PLAGE CANADEL EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PLAGE CANADEL OUEST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
PLAGE RAYOL EST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
PLAGE RAYOL OUEST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
PRAMOUSQUIER EST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
ROQUEBRUNE SUR-ARGENS		LA GARONNETTE VAL D'ESQUIERES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES ISSAMBRES CALANQUE BONNE EAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	LES ISSAMBRES TARDIEU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	PLAGE LA GAILLARDE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	PLAGE LAC D'ARENA (SABLIÈRES)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	????????????????????	
	PLAGE SAN PEIRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	VALLONS DES MASSELS PEIRRAS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
	SAINT CYR SUR MER	CRIQUE PORT D'ALON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
		PLAGE LA MADRAGUE DE SAINT-CYR	BON	BON	BON	EXCELLENT
PLAGE LES LECQUES SAINT COME OUEST		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	
PLAGE LES LECQUES ST-COME EST		SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	
PLAGE LES LECQUES VIEUX PORT		BON	SUFFISANT	INSUFFISANT	SUFFISANT	
SAINT JULIEN	BAINADE DE SAINT JULIEN	BON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
SAINT MANDRIER	LA COUDOULIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE CANON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE LA VIEILLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU TOURING CLUB	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SAINTE ASILE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT RAPHAEL	ANTHEOR	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	ARENE GROSSE	SUFFISANT	SUFFISANT	BON	EXCELLENT
	BOULOURIS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	DRAMONT (DEBARQUEMENT)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE AGAY	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE CAMP LONG	EXCELLENT	BON	BON	EXCELLENT
	PLAGE LA BAUMETTE	EXCELLENT	BON	BON	EXCELLENT
	PLAGE LA PEGUIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE VEILLAT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	POURROUSSET	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SAINT TROPEZ	LA MOUTTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA PONCHE	EXCELLENT	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES CANEBIERS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES GRANIERIS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES SALINS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES SALINS CRIQUE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE LA FONTANETTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA BOUILLABAISSE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
SAINTE MAXIME	LA MADRAGUE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE GARONNETTE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA CROISSETTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LA NARTELLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE L'ELEPHANT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE SAINTE MAXIME VILLE (CASINO)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SALERNES	BAIGNADE DE LA MUIE	INSUFFISANT	INSUFFISANT	BON	BON
SALLES SUR VERDON (LES)	ANCIENNE ROUTE DES SALLES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES RUISSSES		NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE
	AU DROIT DES DEUX CAMPINGS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DES SALLES	EXCELLENT	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	POSTE DE SECOURS MARGARIDON	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	SANARY SUR MER	BAIE DE COUSSE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PLAGE CENTRE VILLE		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PLAGE DOREE CENTRE		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PLAGE LA GORQUETTE		EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PORT ISSOL		BON	EXCELLENT	BON	BON
SEYNE SUR MER (LA)	BALAGUIER	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA VERNETTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES SABLETTES CHEMIN DU REY	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE FABREGAS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE FABREGAS EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE LA VERNE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE MAR VIVO CHEMIN HERMITTE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE MAR VIVO POSTE DE SECOURS	EXCELLENT	EXCELLENT	BON	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
SEYNE SUR MER (LA) (suite)	PLAGE DES SABLETTES CENTRE POSTE DE SECOURS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DES SABLETTES EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU BOEUF	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU JONQUET	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
SIX FOURS LES PLAGES	ILE DES EMBIEZ-LA GABRIELLE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LE GAOU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES CHARMETTES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES ROCHES BRUNES	BON	BON	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE BONNEGRACE CENTRE - LA MANUELLA	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE BONNEGRACE KENNEDY (POSTE DE SECOURS)	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE BONNEGRACE OUEST LES LONES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DE LA COUDOULIERE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU CROS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU RAYOLET	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
TANNERON	CHEZ PIERRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LES ARBOUSIERS	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	MAISON DU LAC	NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE	EXCELLENT

CLASSEMENTS DES BAINADES NATURELLES					
Commune	Site de baignade	2015	2016	2017	2018
Var (83) suite					
TOULON	ANSE MISTRAL	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	BAIE DU LEVANT EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	LA MITRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PIPADY EST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PIPADY OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE DU LIDO	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE LES PINS CENTRE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE MEJEAN	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
	PLAGE SOURCE OUEST	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
TOURVES	GORGES DU CARAMI			CHANGEMENT	NOUVELLE BAINADE
VINON SUR VERDON	BAINADE DE VINON SUR VERDON	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT
Vaucluse (84)					
CABRIERES D'AIGUES	ETANG DE LA BONDE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CADENET	PLAN D'EAU DU CAMPING VAL DURANCE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
CADEROUSSE	PLAN D'EAU DU REVESTIDOU	BON	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT
CAROMB	LAC DU PATY	NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE	EXCELLENT
ENTRECHAUX	CAMPING DES TROIS RIVIERES	BON	BON	BON	BON
	PONT ROMAIN (OUVEZE)	INSUFFISANT	INSUFFISANT	NOUVELLE BAINADE	NOUVELLE BAINADE
LAPALUD	PLAN D'EAU LES GIRARDES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MALAUCENE	HAMEAU DE VEAU PONT DU TOULOURENC	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT	SUFFISANT
MONTEUX	LAC DE MONTEUX	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
MORMOIRON	LES SALETES	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PERNES LES FONTAINES	PRATO PLAGE	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT
PIOLENC	LA PLAGETTE - PLAN D'EAU	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT	EXCELLENT

Conformité des baignades artificielles

Commune	Site de baignade	2018
Alpes-de-Haute-Provence (04)		
ALLOS	PLAN D'EAU	91%
BEYNES	CAMPING DE LA CELESTINE	100%
DIGNE-LES-BAINS	PLAN D'EAU DES FERREOLS	100%
JAUSIERS	PLAN D'EAU	100%
MOUSTIERS PETIT LAC	LAC DE MOUSTIERS	100%
SISTERON	PLAN D'EAU DES MARRES	100%
Hautes-Alpes (05)		
ORCIERES	BASE DE LOISIRS	91%
REALLON	BAIGNADE DU CAMPING DE L'ISCLE	92%
ROSANS	PLAN D'EAU DE PIGEROLLES	100%
SAINT-CHAFFREY	PARC DES COLOMBIERS	100%
SALLE-LES-ALPES (LES)	BAIGNADE BIOLOGIQUE DU POINTILLAS	92%
SERRES	PLAN D'EAU DE LA GERMANETTE	100%
VAL BUECH-MEOUGE	PLAN D'EAU DE CHAMPBEAU	100%
VIGNEAUX (LES)	CAMPING LE COUROUMBA	100%
Alpes-Maritimes (06)		
ANDON	RESERVE BIOLOGIQUE DES MONTS D'AZUR	100%
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	PETIT BAIN HOTEL VOILE D'OR	100%
ROQUEBILLIERE	BAIGNADE ARTIFICIELLE DE ROQUEBILLIERE	100%
SAINT-ETIENNE DE TIMÉE	PLAN D'EAU	100%
Bouches-du-Rhône (13)		
PEYROLLES	PATEAUGEoire DU PLAN D'EAU DE PLANTAIN	92%
AIX-EN-PROVENCE	THE CAMP	100%
Var (83)		
LE LAGON	CAMPING PIERRE VERTE	86%



Services Santé Environnement
des délégations départementales
de l'ARS



 **Alpes-de-Haute-Provence (04)**

Rue Pasteur
CS 30229
04 013 Digne-les-Bains Cedex

ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr
04 92 30 88 06

 **Hautes-Alpes (05)**

Parc Agroforest
5 rue des Silos - CS 60003
05 004 Gap Cedex

ars-paca-dt05-sante-environnement@ars.sante.fr
04 13 55 86 11

 **Alpes-Maritimes (06)**

Centre Administratif - 147 boulevard du Mercantour
Bâtiment Mont des Merveilles - CS 23061
06 202 Nice Cedex 3

ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr
04 13 55 87 04

 **Bouches-du-Rhône (13)**

132 boulevard de Paris
CS 50039
13 331 Marseille Cedex 3

ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr
04 13 55 82 41

 **Var (83)**

Cité sanitaire
Avenue Lazare Carnot - CS 31302
83 076 Toulon Cedex

ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr
04 94 09 84 40

 **Vaucluse (84)**

Cité administrative
1 avenue du 7ème Génie - CS 60075
84 918 Avignon Cedex 9

ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr
04 13 55 85 60

 **Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

132, boulevard de Paris - 13002 Marseille
04 13 55 80 10
www.paca.ars.sante.fr

